
Le 17-06-2016

[Télécharger ou imprimer au format PDF](#)



Communiqué n°8

17 juin 2016

Le Parti de la démondialisation (Pardem) a demandé la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire visant à identifier les ordres donnés à la police par le ministère de l'Intérieur, et donc l'Élysée, lors de la manifestation syndicale du 14 juin 2016 à Paris. Un certain nombre de questions se posent en effet. La vérité doit être connue.

Un groupe d'individus, étrangers aux organisations qui appelaient à cette journée de mobilisation est venu perturber une nouvelle fois la manifestation contre le projet de loi El Khomri, convoquée par la CGT, FO, Solidaires, la FSU, l'UNEF, l'UNL, la FIDL. Ils ont cassé des vitrines et des abribus, s'en sont pris violemment aux forces de l'ordre et parfois aux manifestants.

Contrairement aux affabulations de Monsieur Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, proférées au journal télévisé de 20 h sur France 2 le mardi 14 juin, il ne s'agissait aucunement de « hordes de manifestants ». Ces individus n'étaient tout au plus que 200 ou 300. Ils ne faisaient pas partie des manifestants, et venaient au contraire susciter des violences afin de discréditer l'action syndicale pacifique. Ils sont les alliés objectifs du pouvoir dans sa tentative désespérée de faire passer une loi antisociale rejetée par une majorité de la population. Ces individus, qu'ils en aient conscience ou non, sont instrumentalisés par la haute hiérarchie policière et le pouvoir politique.

La vérité doit être connue

C'est pourquoi le Pardem a écrit le 16 juin 2016 au président de l'Assemblée nationale et aux présidents des groupes politiques pour leur demander de mettre sur pied une commission d'enquête

parlementaire. Celle-ci, pour préparer le bon déroulement des manifestations prévues le 23 juin, devra mandater des parlementaires (et des journalistes) au ministère de l'Intérieur, à la préfecture de police de Paris, à l'état-major de la Direction centrale de la Sécurité publique, dans les centres de commandement des 7 directions zonales des CRS installées aux sièges des zones de défense, à la Direction générale de la Gendarmerie nationale et dans les 13 régions de Gendarmerie.

Il revient aux pouvoirs publics d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre, qu'il s'agisse des manifestations syndicales ou de l'Euro de football.

Lire le communiqué complet du Pardem :

<http://www.pardem.org/actualite/point-de-vue-du-pardem/402-enquete-parlementaire-sur-les-ordres-donnees-a-la-police>

Contact presse : contact-presse@pardem.org - 06 42 82 89 73

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire